

DEPARTEMENT DU VAR



Mairie
de
FORCALQUEIRET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du neuf décembre deux mille vingt-deux adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

Effectif légal : 23

Quorum : 12

Présents : 16

Suffrages exprimés : 21

Présents : ALLAIN Thierry, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CORONADO Juan, DARDINIER Virginie, DORVAUX Jacques, LAHERTE Séverine, GARCIA Laëtitia, GAUTIER Pierre, HARDY Laetitia, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, PABOIS Florie, PICHON Chadia, VAN GORKUM Valéry

Absents excusés : AIPERTI Maryse, BAVAN Dorella, DANVY Jacques, JANEY Emilie, MARION Sylvie, TOUREL Roger, VACHER Nicolas

Pouvoirs : AIPERTI Maryse à CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, BAVAN Dorella à DARDINIER Virginie, JANEY Emilie à BRINGANT Gilbert, TOUREL Roger à GAUTIER Pierre, VACHER Nicolas à VAN GORKUM Valéry

Secrétaire de séance : MOSTACCI Chrystelle

ATTRIBUTION DU MARCHÉ 2022/09 DE FOUILLE ARCHEOLOGIQUE PREVENTIVE

Monsieur Thierry ALLAIN, 1^{er} adjoint délégué aux achats, expose qu'il s'agit d'un marché de service sous la forme d'une procédure adaptée ouverte établie au sens des articles L.2123-1 du Code de la Commande Publique pour la réalisation d'une fouille archéologique préventive relative aux travaux de mise en sécurité du château.

Date d'envoi à la publication de l'avis d'appel public à la concurrence : 11 octobre 2022.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication par voie dématérialisée au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics.

Le dossier de consultation pouvait être téléchargé intégralement et gratuitement sur le site <https://www.marches-securises.fr>.

Date limite de réception des offres : 16 novembre 2022 à 12h00.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 9 décembre 2022 en vue :

- d'émettre un avis sur l'acceptation ou le refus des candidatures ;
- d'examiner si les offres ne sont pas inappropriées, irrégulières ou inacceptables ;
- de rendre un avis sur l'attribution du marché suite à l'analyse des offres.

Trois sociétés ont répondu et toutes les offres sont recevables : HADES, ARKEMINE et DEPARTEMENT DU VAR.

► RAPPEL DES CRITERES DE SELECTION ET DE LEUR PONDERATION

Le choix de l'attributaire est fondée sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en

fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de pourcentages :

Critère	Mode de calcul	Pondération
PRIX	Ce critère est noté selon la formule de notation : Note du Prix = 40 x (offre la moins onéreuse / offre du candidat)	40/100
VALEUR TECHNIQUE	La note de valeur technique globale sera appréciée par déclinaison des sous critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> – Qualité de l’analyse du contexte et pertinence de la compréhension des enjeux (10 points) – Qualité et pertinence de la méthodologie et l’organisation (15 points) – Le calendrier prévisionnel d’exécution (10 points) – Pertinence des moyens d’intervention (10 points) – Pertinence de la composition et de l’organisation de l’équipe dédiée (15 points) 	60/100

Les points obtenus pour chaque sous-critère de pondération seront calculés comme suit :

- Très satisfaisant : 100 % des points alloués au sous critère concerné
- Satisfaisant : 75 % des points alloués au sous critère concerné
- Moyen : 50 % des points alloués au sous critère concerné
- Insuffisant : 25 % des points alloués au sous critère concerné
- Non renseigné : 0 % des points alloués au sous critère concerné

► CRITERE 1 : PRIX DES PRESTATIONS (40/100)

Société	Montant total HT	Note	Rang
HADES	98 080.00 €	37.11	2
ARKEMINE	91 000.00 €	40.00	1
DEPARTEMENT DU VAR	103 010.00 €	35.34	3

► CRITERE 2 : VALEUR TECHNIQUE (60/100)

Société	Analyse contexte et compréhension enjeux Note sur 10	Méthodologie Note sur 15	Calendrier prévisionnel Note sur 10	Moyens Note sur 10	Equipe Note sur 15	Note sur 60	Classement
HADES	10.00	15.00	10.00	10.00	15.00	60.00	1
ARKEMINE	10.00	15.00	10.00	10.00	15.00	60.00	1
DEPARTEMENT DU VAR	7.50	11.25	10.00	10.00	15.00	53.75	2

► TOTAL DES POINTS PAR ADDITION DES CRITERES

Société	Prix des prestations Note sur 40	Valeur technique Note sur 60	Total	Rang
HADES	37.11	60.00	97.11	2
ARKEMINE	40.00	60.00	100.00	1
DEPARTEMENT DU VAR	35.34	53.75	89.09	3

La commission d’appel d’offres propose d’attribuer le marché au candidat se classant en 1^{ère} place soit à la société ARKEMINE. Cette dernière paraît présenter l’offre la plus avantageuse et la plus adaptée aux besoins de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Commande publique ;
VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 9 décembre 2022 ;

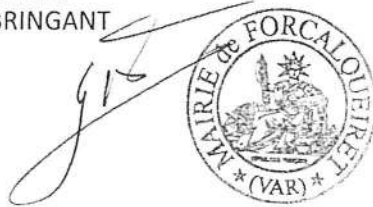
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE :

ABSTENTION : GAUTIER Pierre, TOURREL Roger (par procuration)

CONTRE : BAVAN Dorella (par procuration)

- 1) AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de service de fouille archéologique préventive avec la société ARKEMINE pour un montant de 91 000.00 € ;**
- 2) DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.**

Le Maire,
Gilbert BRINGANT



La secrétaire de séance
Chrystelle MOSTACCI

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Chrystelle Mostacci", written over a faint grid or background.